Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 72

Décembre | 2024

Démission du Syndic, Eric Küng p.4

Bien choisir son système de chauffage p.6

Marché de Noël et nocturnes de Payerne 2024 p.12

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Editorial

Après plusieurs semaines pluvieuses, l'automne a pris ses quartiers avec ses couleurs rougeoyantes.

L'année 2024 aura été une année de transition au niveau des investissements et des constructions. Plusieurs chantiers ont été retardés et pas des moindres, route de Grandcour, la station d'épuration, le chauffage à distance et d'autres arrivent dans leur phase d'étude finale.

Les projets ne manquent pas. La requalification du centre-ville est un projet phare de cette législature. Celui-ci peut faire naître des craintes, c'est pourquoi la population est amenée à participer au futur développement de la Ville par des ateliers et des discussions.

Que voulons-nous comme centre-ville ? Cette question, nous devons nous la poser pour les années à venir.

La Municipalité a le souci de développer la qualité de vie des habitantes et habitants, sans oublier de mettre en avant la vie communale, la vie sociale et l'attractivité de son commerce.

La reprise du bâtiment « Manor » est une bonne nouvelle et surtout, sa vocation restera entièrement commerciale.

Cette fin d'année sera égayée par les décorations de la ville et le Marché de Noël. Ce seront des moments magiques et féériques appréciés des petits et des grands.

Après 30 années de politique communale, dont plus de 18 ans passés au sein de l'Exécutif de la Ville, je prends congé de la population avec beaucoup d'émotions. Je garderai de très bons souvenirs de cette période.

Merci à toutes et tous, Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année.

Eric Küng, Syndic

Période des fêtes

Guichets de l'Administration communale

Les guichets de l'Administration communale seront **fermés** du mardi 24 décembre 2024 à 11 h 30 au jeudi 2 janvier 2025 compris.

Déchetterie et ramassage des déchets

Horaire spécial uniquement aux dates suivantes :

- Mardi 24 décembre 2024 : 07 h15 - 12 h 00 / Ramassage ouest
- Mercredi 25 décembre 2024 : Fermé
- Mardi 31 décembre 2024 : 07 h 15 - 12 h 00 / Ramassage ouest
- Mercredi 1er janvier 2025 : Fermé
- Jeudi 2 janvier 2025 : Fermé / Pas de ramassage secteur est + Hameaux et Trey

Les autres jours, la déchetterie est ouverte selon l'horaire habituel. Les ramassages ont lieu selon le planning établi.

Retrouvez toutes nos actualités

Sur nos réseaux sociaux

Sur notre site internet

www.payerne.ch

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
C. Thöny

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : 026 662 66 26

Groupe de rédaction :

E. Noverraz, rédacteur
N. Surchat-Delpédro, rédactrice
C. Besson, impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

Photo de couverture : © The Einsteinery

Communication des décisions municipales

Préavis adoptés par la Municipalité en 2024

Préavis n° 18/2024

Crédit d'étude, requalification du centre-ville (Grand'Rue et rue de Lausanne)

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit d'un montant total de Fr. 1'485'000.— pour la réalisation des études relatives à la requalification du centre-ville (Grand'Rue et rue de Lausanne). Ces futurs aménagements ont pour but d'insuffler une nouvelle dynamique et un vent nouveau, en revoyant le partage de l'espace public entre les usagères et usagers.

Préavis n° 19/2024

Budget 2025

La planification budgétaire s'est réalisée dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu découlant sur des incertitudes économiques marquées. Avec un total des charges de Fr. 59'624'340.— et des produits pour un montant total de Fr. 53'606'723.—, le résultat du budget 2025 présente un déficit de Fr. 817'617.— en tenant compte d'un montant de Fr. 5'200'000.— de gains comptables sur cessions. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2025.

Préavis n° 20/2024

Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7, demande de crédit complémentaire au préavis n° 24/2022

Lors de la procédure de mise à l'enquête publique des travaux, est apparu un certain nombre d'exigences nouvelles des Monuments et Site du Canton de Vaud. De plus, le retard pris a également engendré des coûts supplémentaires, soit un dépassement estimé à 25 %. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 340'000.— pour les travaux de rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7.

Préavis n° 21/2024

Modification du Règlement d'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable à ses articles 1, 4 et 13

En raison des nouvelles dispositions liées à l'entrée en vigueur du MCH2 (nouveau plan comptable et ses recommandations), la Municipalité se voit dans l'obligation de modifier l'article 4 du Règlement d'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable doit être modifié. La Municipalité profite également de mettre à jour les articles 1 et 13. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter les modifications précitées.

Préavis n° 22/2024

Principes pour la mise en valeur des terrains sur les sites Aéropôle I et II

La Municipalité propose de renoncer à vendre les terrains sur les sites d'Aéropôle et de les mettre à disposition via l'établissement de Droits Distincts et Permanents (DDP), dans le but de garder une certaine maîtrise stratégique pour le développement du site, de son fonctionnement, de sa qualité et de son rendement financier sur les moyen-long termes. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accepter le nouveau principe de réalisation susmentionné.

Préavis n° 23/2024

Assainissement et rehaussement de la passerelle des Rammes, mise en conformité des accès selon la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) et réfection du chemin des Berges, rive gauche, demande de crédit complémentaire au préavis n° 01/2024

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit complémentaire d'un montant total de Fr. 180'000.— afin de finaliser les travaux relatifs à l'assainissement de la passerelle des Rammes ainsi que des aménagements y relatifs sur les berges. En effet, une étude approfondie a révélé que l'état de détérioration de la structure métallique était bien plus important qu'estimé lors de la rédaction du préavis n° 01/2024 et que l'assainissement préconisé n'était plus possible. D'abord prévue pour la fin septembre 2024, la repose de la passerelle se fera durant le premier trimestre 2025.

Au moment de la rédaction de cet article, ces préavis ont été adressés aux membres du Conseil communal, mais n'ont encore pas été porté à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal.*

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur **www.payerne.ch**

C. Combremont

La Municipalité de Payerne et le personnel communal vous souhaitent un Joyeux Noël et leurs meilleurs voeux pour l'année 2025 !

RESSOURCES HUMAINES

Présentation d'un collaborateur

Christophe Chardonnens

Une carrière riche en engagements.

Christophe Chardonnens est né le 24 avril 1967. Il est marié à Joëlle et père de trois enfants. Il a passé les vingt premières années de sa vie dans son village de Domdidier avant de transiter par Zurich, Bâle et Genève et de poser finalement ses valises à Montbrelloz en 2004. Aujourd'hui, fort de plusieurs décennies d'expérience, il occupe le nouveau poste de juriste au sein de la Commune de Payerne depuis le 1er janvier de cette année.

Après avoir obtenu une maturité commerciale au Collège Saint-Michel de Fribourg, Christophe Chardonnens a débuté son parcours professionnel dans le secteur de l'assurance. Il ressent toutefois vite le besoin de progresser et reprend ses études jusqu'à l'obtention d'un brevet d'avocat. Il retrouve alors le secteur de l'assurance, du côté de Genève, avant d'être élu Préfet du district de la Broye fribourgeoise. Ces 15 ans de préfecture lui ont permis de contribuer activement au développement régional dans des domaines aussi divers et variés que l'économie, la formation, la santé ou encore les transports.

« Le droit mène à tout, à condition d'en sortir », aime-t-il dire, et Christophe Chardonnens incarne parfaitement cette philosophie. Aujourd'hui avocat indépendant, il continue de cultiver cette diversité au travers de nombreux engagements, que ce soit sur les bancs du Grand Conseil fribourgeois, à la tête du Conseil de fondation d'une institution pour personnes en situation de handicap

Christophe Chardonnens

ou encore de membre de la Commission administrative chargée de la gestion de la Commune de Gletterens. C'est dire s'il dispose des compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction au sein de la Commune de Payerne, un « complément professionnel idéal » pour cet expert du droit communal.

En dehors de son travail, Christophe Chardonnens est passionné par plusieurs activités. Il apprécie les promenades au bord du lac de Neuchâtel avec son chien Diam's, il a également accueilli un jeune chien futur guide d'aveugle pour le préparer à sa mission. Aimant aussi la lecture, le théâtre et les bons restaurants, il s'accorde du temps pour « profiter de la vie ».

Pour l'avenir, Christophe Chardonnens se réjouit de devenir Gouverneur au sein du Lions Club, une organisation qui aide les personnes en difficulté, et se laisse guider au jour le jour, appréciant chaque opportunité d'enrichir son parcours.

L. Léchaire

Démission du Syndic

Eric Küng

Syndic de la Ville de Payerne depuis 2020, Monsieur Eric Küng a annoncé sa démission au 31 décembre 2024 pour des raisons de santé. Il quittera la Municipalité après avoir passé 18 ans au sein de l'Exécutif payernois.

Enfant de Payerne, Monsieur Eric Küng a fait ses débuts en politique en 1986 comme Conseiller communal. Il est entré à la Municipalité en 2006 sous les couleurs du Parti des socialistes et indépendants payernois (PSIP). Par la suite, il a accédé à la syndicature en août 2020.

Rencontrant des problèmes de santé depuis quelques mois, Monsieur Eric Küng a pris la décision de quitter ses fonctions le 31 décembre prochain. Souhaitant prendre soin de sa santé, il ne peut désormais plus s'investir pleinement dans son rôle de Syndic comme il l'entend. Il tient à remercier chaleureusement toutes les personnes avec qui il a collaboré et qui l'ont soutenu tout au long de ses mandats.

La Municipalité tient à remercier Monsieur Eric Küng pour ses 18 ans d'engagement au sein de l'Exécutif la Ville de Payerne. Elle lui exprime sa reconnaissance pour tout le travail accompli en tant que Municipal et Syndic. Elle relève son ambition pour mener à bien les projets et sa volonté de développer cette ville qui lui tient à cœur. Il a notamment été actif dans la réalisation de nombreux projets en lien avec les bâtiments communaux et le sport, domaine qu'il affecte particulièrement dans sa vie privée.

En tant que Syndic en charge de la promotion économique et des finances, il a toujours œuvré afin de soutenir les entreprises dans leur développement et ainsi faire rayonner Payerne dans tout le canton.

Monsieur Eric Küng a également défendu les intérêts de la Ville dans plusieurs organisations intercommunales et régionales telles que la Communauté Régionale de la Broye (COREB), l'Association Région Broye-Vully (ARBV), le Comité directeur de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Il a aussi défendu les dix régions de l'action sociale.

La Municipalité tient à exprimer sa reconnaissance pour son engagement en faveur de la Ville et lui souhaite bon vent.

Election complémentaire
9 février 2025

Une élection complémentaire afin d'élir une nouvelle ou un nouveau membre au sein de la Municipalité aura lieu le dimanche 9 février 2025.

Les personnes d'origine étrangère qui remplissent les conditions de vote sont inscrites automatiquement dans le registre de la commune et reçoivent le matériel de vote ou d'élection à leur domicile.

Vous retrouvez toutes les conditions de vote sur :

www.payerne.ch/votations-et-elections

RESSOURCES HUMAINES

Nos jubilaires sont à l'honneur

2024

Nadia De Marco, Agente de nettoyage au secteur Exploitation bâtiments, 15 ans

Déjà 15 années au sein de la Commune de Payerne, c'est là que je vois que les années défilent. Mon poste en tant que coordinatrice des agentes au sein du secteur Exploitation bâtiments m'a permis de grandir professionnellement. Et pour cela, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour ces belles années de service. Je suis reconnaissante de la confiance qui m'est accordée, et les opportunités d'évolution qui m'ont été offertes.

Daniel Savary, Collaborateur d'exploitation au secteur Entretien du domaine public, 10 ans

Déjà 10 ans que je me lève aux aurores pour nettoyer les coins et recoins de la Ville. Je contribue aussi au nettoyage lors de manifestations locales. J'aime l'autonomie et l'indépendance du poste. Pendant la période hivernale, je participe au salage et au déneigement. Je remercie mes supérieurs pour leur confiance.

Toni Schroeter, Chef du secteur Police des constructions, 25 ans

Il y a plus d'un quart de siècle, avec mon diplôme d'architecte en poche, j'ai eu la chance d'être engagé au service des travaux de la Commune de Payerne. Au gré de l'évolution des services techniques, j'ai eu l'opportunité de travailler pour plusieurs secteurs (urbanisme, bâtiments et SIT) avant de rejoindre la police des constructions. Avec l'expérience acquise au fil de ces années, il me tient à cœur de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des dossiers de nos concitoyennes et concitoyens soient traités de manière uniforme avec toute la bienveillance et le bon sens requis.

Serge Duc, Menuisier au secteur Atelier, 25 ans

Arrivé à la Commune en tant que concierge de plusieurs sites quelques années, j'occupe actuellement le poste de menuisier. Métier où il faut être inventif et créatif. Mis à part l'entretien courant, j'ai eu la chance de pouvoir réaliser quelques défis comme la grande roue, la création du stand du comptoir, la réfection du caveau, celui du refuge des cadets, des bureaux du BSE etc. Dans 16 mois, je vais prendre ma retraite après 50 ans de travail, en espérant réaliser un nouveau défi avant de partir.

Frédéric Pahud, Bûcheron - forestieur au secteur Entretien du domaine public, 10 ans

10 ans déjà ! Le temps passe vite mais le plaisir de travailler dans les forêts de notre Commune reste. Du Parcours Vita à la piste finlandaise en passant par les plantations de l'arbre des 7 ans tout comme la collaboration avec le groupement forestier sont des satisfactions et un plaisir au fil des ans (je touche du bois). Je remercie la Commune pour sa confiance.

Stéphane Kilchenmann, Chef du secteur Eau, 30 ans

Je pratique le métier de Fontainier avec passion et investissement, je ne m'en lasserai jamais.

Gérard Michel, Chef du service Bâtiments, 10 ans

J'ai beaucoup de plaisir et de fierté à travailler pour l'essor de la Ville de Payerne. Ces 10 années ont passé comme un éclair !

Julien Pradervand, Collaborateur d'exploitation au secteur Entretien du domaine public, 10 ans

Cela fait maintenant 10 ans que je travaille pour la Commune de Payerne, et la satisfaction que j'en retire est immense. Mon rôle m'a offert une diversité d'expériences qui rendent chaque journée unique. La variété des missions, de l'accomplissement des projets locaux à l'organisation d'événements, a nourri ma curiosité et m'a permis de me dépasser constamment. Chaque jour, j'apprends quelque chose de nouveau, que ce soit dans mes domaines d'expertise ou dans ceux que je n'aurais jamais pensé explorer. Ce qui rend ce travail d'autant plus gratifiant, ce sont mes collègues et les citoyennes et citoyens. Les équipes avec qui je collabore partagent un engagement sincère pour le bien-être de la Commune. Les échanges avec les habitantes et habitants, qui montrent leur confiance et leur reconnaissance, renforcent mon attachement à cette mission. Être au service de la communauté, et voir l'impact de notre travail au quotidien, est pour moi une véritable source de motivation et de fierté. Ces 10 années ont été marquées par un apprentissage constant, des relations humaines enrichissantes et une satisfaction profonde d'être utile à cette commune.

L. Léchaire

Stéphane Kilchenmann, Toni Schroeter, Julien Pardervand, Nadia De Marco, Daniel Savary, Serge Duc, Frédéric Pahud.
Manque sur la photo : Cédric Baumgartner et Gérard Michel

POPULATION

Monado.ch

Une plateforme pour outiller les familles face aux addictions

La Commune promeut le site Monado.ch, une plateforme pour informer, sensibiliser et outiller les familles face aux addictions. Le but de cette campagne est qu'elle puisse intervenir de manière préventive auprès de leurs enfants.

Jeux vidéo, alcool, drogue, cigarettes, jeux d'argent, etc. Face à ses problématiques, les parents de jeunes adolescentes et adolescents sont parfois un peu démunis. Pour les accompagner, la plateforme MonAdo.ch, développée par la fondation Addiction Suisse et l'association Carrefour addictionS, leur fournit des ressources pratiques pour identifier et comprendre les changements dans l'attitude de leurs enfants et les aider à prévenir les comportements à risques. MonAdo.ch propose des vidéos, des conseils pratiques et des fiches thématiques pour aborder les sujets tels que l'alcool, le tabac, le cannabis ainsi que les dangers liés aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo.

Diffusée à Payerne pendant l'automne, la campagne Monado.ch est aussi un outil permettant de faire connaître des structures spécialisées locales, comme la prestation Arcades de la Fondation Cherpillod et l'unité DEPART du CHUV, pour un accompagnement adapté aux jeunes en difficulté. Le secteur Animation socioculturelle et Intégration organise régulièrement dans ses activités des actions de prévention.

Monado.ch

Fête multiculturelle

Payerne a célébré sa diversité

Le 28 septembre dernier, les nouvelles habitantes et nouveaux habitants ont été accueillis par les Autorités communales au Cinéma Apollo. Un apéritif multiculturel les attendait ensuite sur la Place du Marché où s'est déroulée la Fête Multiculturelle durant toute la journée.

Après une présentation des membres de la Municipalité et un message de bienvenue adressé par le Président du Conseil communal de Payerne, Monsieur Lionel Voinçon, en sa qualité de premier citoyen, les nouvelles habitantes et nouveaux habitants de Payerne ont pu assister à la projection du documentaire « De la mer à l'Abbatiale ». Celui-ci a été co-réalisé entre les Communes de Payerne et de Mira, au Portugal, pour mettre en valeur et mieux faire connaître la diaspora portugaise à Payerne. Il retrace le parcours de dix personnes (cinq femmes et cinq hommes) venues de Mira pour habiter à Payerne qui soit y habitent toujours, soit sont retournées au Portugal.

Cérémonie d'accueil

Les Grands Tambours de Monthey

La cérémonie était suivie d'un apéritif préparé par les communautés membres de la Commission Communale Suisses-Immigrés de Payerne (CCSI), conjointement avec la Commune. Les personnes présentes ont pu découvrir des spécialités culinaires albanaises, kurdes, libanaises, portugaises ou encore syriennes.

Cette année encore, le programme était festif avec notamment des groupes folkloriques kurdes, portugais, des danses du monde. Les familles et les enfants ont pu apprécier les tours de la traditionnelle grande roue installée pour l'occasion, ainsi que les nombreux jeux mis à leur disposition.

La présence d'un Bibliobus rempli de livres dans les langues du monde a été très appréciée.

Le froid et les quelques gouttes de pluie n'ont pas réussi à gâcher la fête durant laquelle les échanges ont été multiples et riches. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain : le samedi 27 septembre 2025.

H. Lelièvre

Plus d'informations
Commission Communale
Suisses-Immigrés
✆ 026 662 65 07
helene.lelievre@payerne.ch

POPULATION

Pôle seniors

Vieillir 2030

Le pôle seniors de la Commune de Payerne mis en avant lors d'une conférence cantonale.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre 2024, s'est tenue une conférence sur la Politique cantonale de la vieillesse, Vieillir 2030. Cet événement était dédié aux professionnels de la santé, aux services sociaux, aux associations seniors et aux seniors eux-mêmes. Cette journée avait pour objectif de promouvoir des échanges constructifs autour des défis et opportunités de l'accompagnement des personnes âgées dans le canton de Vaud. Elle proposait un programme varié, incluant des conférences, des ateliers thématiques et des présentations de projets, favorisant ainsi la discussion et la mise en commun d'idées novatrices.

Invitée à intervenir, la Commune de Payerne a activement contribué à l'événement à travers deux ateliers stratégiques, soulignant ainsi l'importance de l'implication des collectivités locales dans l'accompagnement des seniors.

Dans l'atelier intitulé « La mise en œuvre d'une politique seniors à l'échelle communale : quels défis et quelles opportunités ? » , Hélène Lelièvre, cheffe de secteur Animation socioculturelle et Intégration, est intervenue pour présenter comment se construit la politique seniors à Payerne. Oriana Villa, directrice adjointe de la Direction santé communautaire, Maël Joly, référent Seniors pour Lausanne Région, et Muriel Chenaux Mesnier, déléguée seniors de la Ville de Lausanne, ont exposé des exemples concrets de politiques communales pour les seniors, abordant les défis auxquels les communes doivent faire face pour améliorer le bien-être de cette population. La session a aussi permis de dégager les opportunités offertes par une politique de proximité, centrée sur l'écoute et le soutien des seniors au quotidien.

Dans l'atelier « Comment lutter contre la fracture numérique ? », Audrey Maendly, déléguée aux seniors pour la Commune de Payerne, a présenté l'initiative des Permanences numériques intergénérationnelles. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion numérique des seniors et à réduire l'écart technologique entre les générations. Cet atelier a mis en lumière divers exemples de soutien numérique mis en œuvre dans d'autres régions, notamment par l'association Clic Ensemble. Rafael Fink, Responsable de la communauté senior-lab, a quant à lui souligné l'importance de collaborer étroitement avec les seniors pour adapter les solutions numériques à leurs besoins réels. Il a rappelé, statistiques à l'appui, combien ce travail est essentiel pour favoriser leur autonomie et leur bien-être. Ces permanences intergénérationnelles ont ainsi été saluées pour leur impact social et leur rôle concret dans le maintien de l'autonomie des personnes âgées, tout en renforçant le lien entre les générations.

Cet événement a également favorisé les échanges et permis d'initier des collaborations avec les différents acteurs du secteur. À travers des projets concrets et des échanges fructueux, cette conférence a permis de poser les bases d'actions futures en faveur de la qualité de vie et de l'inclusion des personnes âgées du canton de Vaud.

A. Maendly

URBANISME, MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Bien choisir son système de chauffage

Diverses possibilités en 2024

Si votre système de chauffage à énergie fossile arrive en fin de vie, il est pertinent de le remplacer par une solution utilisant des énergies renouvelables. D'une part, la révision de la Loi vaudoise sur l'énergie, qui entrera en vigueur en 2026, prévoit la suppression progressive, mais définitive des chauffages fossiles et électriques directs. D'autre part, le Canton encourage cette transition en offrant un cadre clair ainsi que des subventions. Plusieurs options s'offrent aux propriétaires, telles que le chauffage à distance (CAD), les pompes à chaleur (air-eau, eau-eau, géothermie), ou encore le bois (bûches, plaquettes, pellets). Chaque système présente des avantages et des inconvénients qu'il faut prendre en compte lors de la planification des travaux, en fonction notamment de l'emplacement du bâtiment et de son niveau d'isolation.

À quoi faut-il penser avant de commencer ?

Afin de bien dimensionner votre nouveau système de chauffage, il est conseillé, dans la mesure où la durée de vie restante de votre installation le permet, de commencer par améliorer l'enveloppe thermique de votre bâtiment. Cela aura deux effets. Premièrement, en améliorant l'isolation, l'étiquette énergétique ainsi que le confort seront optimisés. Vous aurez également plus de possibilités lors du choix de votre future installation de chauffage. Deuxièmement, cette opération réduira les besoins de chauffage de votre bâtiment. La nouvelle installation sera ainsi correctement dimensionnée. Par exemple, une ancienne chaudière à mazout peut consommer 30 % de plus qu'une chaudière moderne. Si vous améliorez significativement l'isolation de votre bâtiment, l'économie peut atteindre 40 à 50 % sur votre facture.

Ensuite, il est essentiel de prendre en compte les coûts liés à l'évacuation de l'ancien matériel, à l'installation de vannes thermostatiques (une condition requise par le Canton pour bénéficier des subventions), ainsi qu'à la préparation de la chaufferie. Il est recommandé de planifier soigneusement les travaux afin d'assurer une transition fluide, sans interruption de l'approvisionnement en chaleur et en eau chaude sanitaire.

Chauffage au gaz ou au mazout

Si votre bâtiment, actuellement chauffé au mazout ou au gaz, se trouve à proximité d'un réseau de chauffage à distance (CAD) et si l'espace dans votre chaufferie est limité, cette solution pourrait vous permettre de passer à une énergie renouvelable sans nécessiter un investissement initial trop élevé. La sous-station remplacera votre installation existante et la puissance souscrite dans le contrat servira de réservation de chaleur dans la chaufferie centrale. Aucun changement majeur n'est à prévoir, car votre système de distribution (radiateurs, le plus souvent) est déjà compatible avec le CAD, qui fonctionne à haute température. Le Canton et les communes proposent des aides financières pour réduire les coûts de raccordement, qui varient en fonction de la puissance inscrite (programme M07 Bâtiments).

Chauffage électrique direct

La création d'un réseau hydraulique (pour la circulation de l'eau chaude dans le bâtiment) nécessite des travaux importants : il faut installer un circuit hydraulique et des radiateurs, ou créer un système de chauffage au sol. Le Canton propose des subventions attractives pour atténuer ces coûts. Le fournisseur de chaleur à distance et votre chauffagiste pourront vous conseiller sur les aspects liés au raccordement au CAD ou au type de chauffage que vous aurez choisi, pour sortir de manière optimale de l'électrique direct.

Pompe à chaleur (PAC)

Si vous optez pour une pompe à chaleur (PAC), il est indispensable que votre bâtiment atteigne au préalable une classe CECB de l'enveloppe située entre A et E (selon la mise à jour 2023) pour être éligible aux subventions cantonales (programmes M05, M06) et communales, mais aussi pour garantir un fonctionnement optimal de l'installation. Cela peut constituer un défi pour les bâtiments anciens, surtout ceux considérés comme des «passoires thermiques». Si des travaux de rénovation sont prévus, la PAC reste une solution intéressante pour la raison de faibles charges dans l'exploitation.

En outre, les aides pour la géothermie peuvent réduire significativement l'investissement initial. En cas de doute sur la technologie à privilégier, commencez par vérifier si vous êtes dans une zone autorisée pour les forages et discutez-en avec votre chauffagiste pour obtenir un devis.

Chaudière à bois

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous raccorder au CAD ou installer une PAC, vous pouvez opter pour une chaudière à bois, souvent plus avantageuse en termes de prix. De plus, des subventions cantonales (programmes M02, M03) et communales sont disponibles pour soutenir ce choix. Toutefois, il est important de prendre en compte les coûts d'exploitation ainsi que le prix des combustibles, qui peut significativement fluctuer d'une année à l'autre. Un espace de stockage suffisant pour les buches, les pellets ou les plaquettes est nécessaire. Dans la pratique, le local où se trouvaient les citernes à mazout peut, dans la majorité des cas, servir de stockage.

En résumé

En remplaçant le chauffage, qui est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, vous amorcez une rénovation partielle, mais importante de votre bâtiment. En cas de travaux complets, vous revalorisez votre bien immobilier. En ce qui concerne le choix des technologies : les solutions individuelles de production de chaleur renouvelable offrent plus de liberté, mais nécessitent un apport en capital souvent important ainsi que la mise en place de contrats de service. En revanche, les solutions collectives offrent une meilleure sécurité, évitent de dégager des fonds conséquents et incluent généralement des services dans les prestations. Finalement, la performance énergétique de votre bâtiment sera déterminante pour votre facture d'énergie et votre niveau de confort.

B. Sauterel

Subventions 2025

Des modifications dans l'octroi des subventions du Fonds pour les Energies renouvelables et le Développement Durable interviendront en janvier 2025.

Vous retrouverez toutes les informations mises à jour sur la page internet :

www.payerne.ch/subventions

URBANISME, MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Police des constructions

Amiante, processus et rôles des autorités et des intervenants

Dans le cadre de travaux effectués sur des bâtiments existants construits avant 1991, la potentielle présence d'amiante est un élément important à prendre en compte lors de la planification des travaux.

Lors de travaux soumis à un permis de construire (enquête publique), un dépistage de la présence d'amiante doit être effectué par le biais d'un diagnostic spécifique établi par un expert qualifié. Dans le cas d'un rapport positif à l'amiante, des mesures particulières doivent être prises lors des travaux afin de protéger la santé des travailleuses et travailleurs. Le tableau ci-contre détaille le processus administratif, de la mise à l'enquête jusqu'au permis d'habiter, dans le cas d'un bâtiment potentiellement amianté (1991 ou avant).

À la fin des travaux, un nouveau rapport amiante nommé « Mise à jour du diagnostic amiante après-travaux » doit être transmis selon le processus décrit dans le tableau ci-dessous. Celui-ci ainsi que le rapport de fin d'assainissement (preuves que les travaux ont été faits dans les règles de l'art et les déchets éliminés selon les normes) sont obligatoires pour l'obtention du permis d'habiter / d'utiliser.

Dans le cas de travaux soumis à une demande d'autorisation municipale (non soumis à enquête publique), le rapport amiante n'est pas obligatoire, mais le secteur de la Police des constructions se réserve le droit de l'exiger. Selon l'Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleuses et travailleurs dans les travaux de construction (OTConst), des règles s'appliquent aux bâtiments construits avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire). Si la présence d'amiante est suspectée, l'employeur ou le propriétaire doit identifier les dangers de manière approfondie. Ils sont également tenus d'évaluer les risques liés à ces dangers et de planifier les mesures nécessaires. Ces obligations visent à protéger les personnes travaillant sur le chantier (art. 3).

L'employeur doit rédiger un plan détaillant les mesures de sécurité et de protection de la santé (art. 4), désigner une personne compétente chargée de la sécurité au travail et de la protection de la santé (art. 5) et informer les travailleuses et travailleurs concernés des résultats relatifs aux diagnostics des polluants qui ont été effectués (art. 32).

C. Rovelli & M-H. Andreae

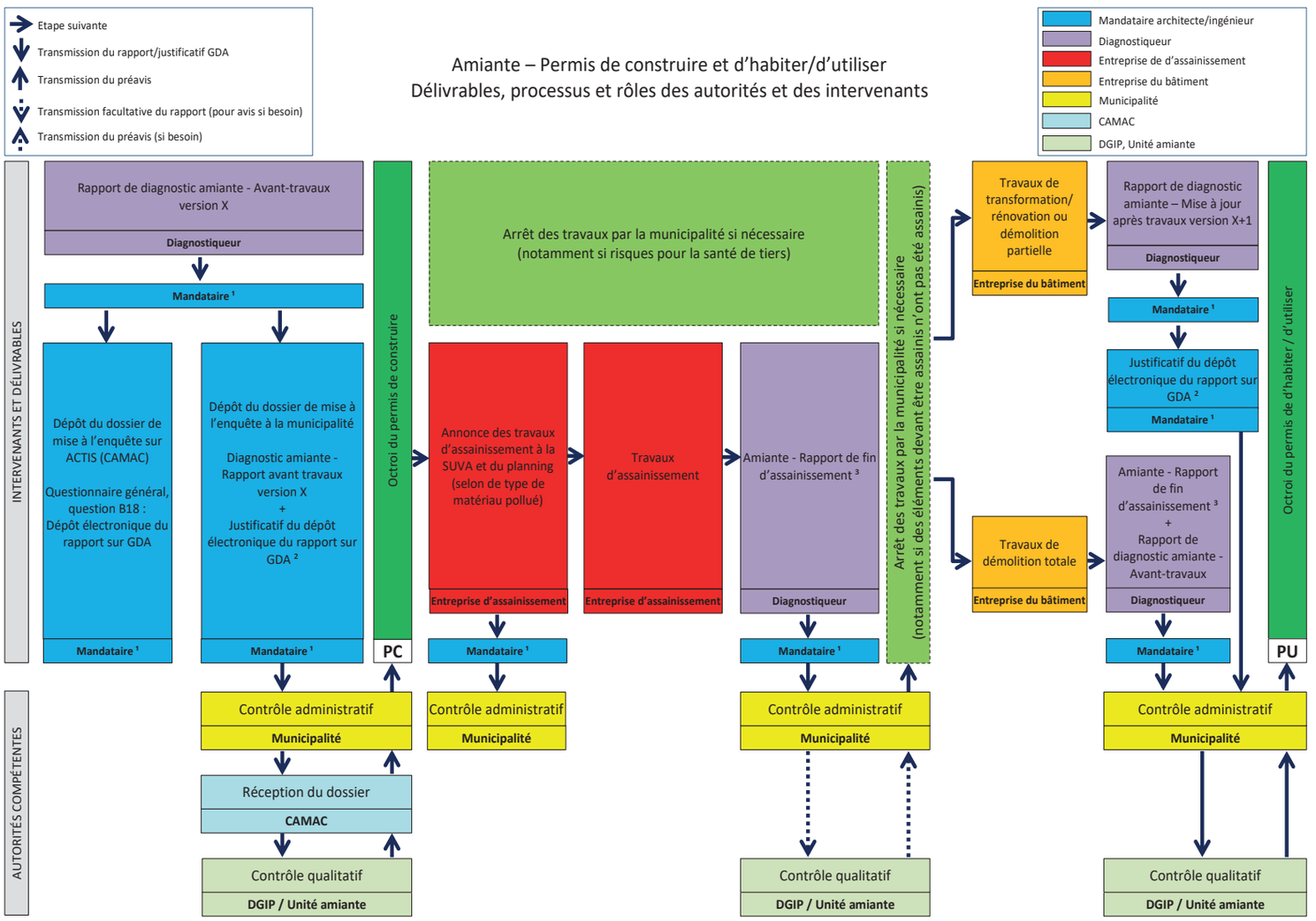

¹ Personne en charge du dépôt de la demande d'autorisation (Questionnaire général CAMAC)
² Justificatif pdf « récapitulatif des informations saisies » accessible via le lien dans le mail accusé/réception reçu après dépôt du rapport sur la plate-forme GDA
³ Rapport regroupant les justificatifs d'assainissement (annonce des travaux d'assainissement à la SUVA, et planning (plan de travail) ; plans d'assainissement, rapports de visite feu-vert, rapports de mesures d'air, rapports de contrôle libératoires ; attestation d'assainissement avec liste des éléments assainis ; bons de décharge de l'évacuation des déchets pollués.)

DGIP/JCY/version 26.08.2020

ENVIRONNEMENT - RUBRIQUE VERTE

L'arbre des 7 ans

Une tradition depuis 1972

Samedi 2 novembre 2024 sous un brouillard automnal, 139 élèves des établissements primaires âgés de 7 ans avaient rendez-vous à Vers-chez-Perrin pour planter le célèbre arbre des 7 ans.

Des enfants et parents venus en nombre pour le traditonnel arbre des 7 ans.

Un moment unique pour ces enfants qui étaient impatients de planter leur premier arbre, accompagnés de leur famille. Après quelques mots des autorités et des explications du contremaître forestier, chaque élève a mis la main au vert afin de mettre en terre le petit chêne à l'emplacement nominatif qui lui était dédié. Un travail récompensé par un bon thé chaud ainsi qu'un ballon et une branche de chocolat.

D'où vient cette idée ?

La première plantation d'arbre des 7 ans date du samedi 25 novembre 1972, 94 élèves avaient planté leur arbre Aux Tailles. L'objectif de cette action était d'intéresser et de sensibiliser les enfants aux problèmes de pollution et du respect de la nature.

Mais pourquoi l'âge de 7 ans ? « 7 ans car vous avez commencé votre école primaire, vous êtes assez grands pour comprendre et nous aider », parole du syndic de l'époque, Monsieur Achille Meyer.

Depuis 52 ans, c'est en moyenne 100 élèves qui plantent chaque année leur arbre au mois de novembre.

De nouvelles forêts ont vu le jour aux Cadets, à Blanche Neige, aux Aventuries et à la Planche au Loup. Plusieurs espèces telles que verne, frêne, mélèze, merisier, chêne, douglas et tilleul ont été plantés.

Une belle tradition qui permettra à chacune et chacun de voir grandir son chêne, espèce plus résistante au changement climatique, lors de balades en forêt.

N. Surchat-Delpédro

David Oguey, contremaître forestier explique aux enfants comment planter un chêne.

Prodédés de réclame & enseignes

Rappel de la procédure à suivre

La pose, la modification et le remplacement de procédés de réclame doivent faire l'objet d'une demande adressée à la Municipalité conformément au règlement sur les procédés de réclame et l'affichage du 7 juillet 2020.

Sont considérés comme procédés de réclame au sens de la Loi cantonale du 6 décembre 1988 sur les Procédés de Réclame (LPR) « tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse ».

La demande d'autorisation doit se faire avant l'exécution au moyen du formulaire de demande officiel « Demande d'autorisation pour la pose d'affiches durables et autres procédés de réclame ». Le formulaire doit être accompagné de toutes les annexes nécessaires à la compréhension du projet (voir liste détaillée directement sur le formulaire).

Un recensement des procédés de réclame et enseignes est en cours. De ce fait, tous les procédés de réclame illicites ou posés sans demande préalable devront être supprimés ou mis en conformité.

Pour rappel, tout procédé lumineux devra être équipé d'un minuteur (horloge), ainsi que d'un variateur d'intensité. Il devra respecter les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses éditées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Cette procédure s'adresse uniquement aux entreprises, commerces et établissements publics.

Règlement sur les procédés de réclame et l'affichage

QR code :

Formulaire de demande

QR code :

C. Rovelli & M-H. Andreae

INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES

Déchetterie mobile

Trois nouveaux quartiers desservis

Dès le lundi 6 janvier 2025, la déchetterie mobile qui circule en Ville de Payerne offrira de nouveaux services à la population. Elle s'arrêtera désormais sur huit sites en fin de journée. Le plastique souple (emballages) ainsi que les déchets inertes en petite quantité seront dorénavant récupérés par la déchetterie mobile.

NOUS RECOLTONS

- Batteries
- Piles
- Plastiques souples
- Petits encombrants
- Carton/ Papier
- Fer blanc Alu ménage
- Sagex
- Capsules Nespresso
- Compost
- Petits appareils éléctriques
- Petits déchets inertes
- Verre creux
- PET
- Huile végétale
- Flaconnage

Les sacs poubelles jaunes ne sont pas pris en charge par la déchetterie mobile et doivent être déposés comme à l'accoutumée lors du ramassage officiel organisé par la Commune.

Mini-déchetterie

Nouvelle carte d'accès

Dès le 1er janvier 2025, les macarons d'accès à la mini-déchetterie ne seront plus en vigueur.

De nouvelles cartes, au format cartes de crédit seront mises en place.

Afin de vous la délivrer, merci de compléter le formulaire sur le site www.payerne.ch ou d'écrire à travaux@payerne.ch ou de vous rendre au secrétariat des services techniques, au 2e étage de l'Hôtel de Ville.

Passé cette date, toute personne se présentant avec l'ancien macaron, se verra refuser l'accès à la mini-déchetterie.

SITES ET HORAIRES D'OUVERTURE

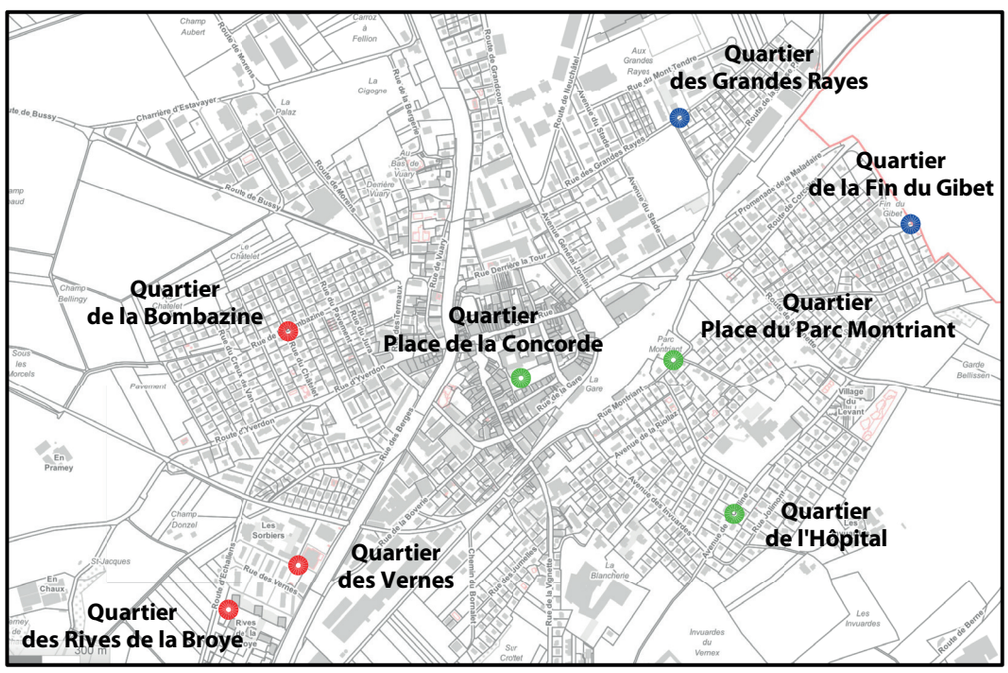

- **Lundi**
  Quartier des Rives de la Broye :
  16 h 00 – 17 h 00
  Quartier des Vernes :
  17 h 15 – 18 h 00
  Quartier de la Bombazine :
  18 h 15 – 19 h 00
- **Mercredi**
  Quartier - Place de la Concorde :
  16 h 00 – 17 h 00
  Quartier - Place du Parc Montriant :
  17 h 15 – 18 h 00
  Quartier de l'Hôpital :
  18 h 15 – 19 h 00
- **Vendredi**
  Quartier des Grandes Rayes :
  17 h 00 – 18 h 00
  Quartier de la Fin du Gibet :
  18 h 15 – 19 h 00

Les horaires sont strictement respectés afin d'assurer la tournée.
La Municipalité adaptera, le cas échéant, les lieux et les horaires en fonction des besoins.

INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES

Services hivernaux 2024 – 2025

Déneigement et salage des routes et rues communales

Afin de renseigner et de prévenir la population payernoise avant l'hiver sur le déneigement des routes et des places, la Municipalité communique ce qui suit.

Déneigement

Ce ne sont pas moins de 80 km de routes, de rues et de trottoirs que le secteur Entretien du domaine public doit déblayer lorsqu'il neige. Certains axes prioritaires ont été définis, car il est impossible de déblayer toutes les rues en même temps.

Il est rappelé aux propriétaires et bordiers de chemins ou accès privés que le déneigement de ces surfaces leur incombe. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des espaces privés (selon le règlement de police).

Salage

La Municipalité de Payerne respecte les directives de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau qui demandent aux collectivités publiques de limiter au strict minimum le salage des routes. À Payerne, seuls les axes routiers principaux et quelques rues en pente sont recouverts de sel.

Nous comptons sur les usagères et usagers pour faire preuve de prudence, adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et s'équiper en conséquence.

Le secrétariat des services techniques se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

F. Monney

Plus d'informations
Services techniques
✆ 026 662 65 30
travaux@payerne.ch

Une nouvelle fontaine

Une fontaine restaurée en Vuary

Depuis le 1er novembre 2024, l'eau coule à nouveau en Vuary. Datant de plus de 100 ans, la fontaine et la place ont été restaurées.

L'ancien bassin qui était fendu a été remplacé par le bassin qui se trouvait auparavant à la fontaine au centre d'Etrabloz. Il permet de redonner vie à cette fontaine qui n'était plus en fonction depuis quelques années. La chèvre (partie de la fontaine qui amène l'eau au bassin), datant de 2005 reste inchangée. La place a également été réaménagée.

A l'époque, cette édifice permettait au bétail de s'abreuver et à la population de nettoyer le linge.

Aujourd'hui, n'hésitez pas à vous arrêter pour vous y rafraichir, l'eau est potable.

N. Surchat-Delpédro

L'ancienne fontaine

Christophe Savary, Serge Genilloud, Collaborateurs d'exploitation au secteur Entretien du domaine public, Sylvain Berger, Adjoint du chef de secteur Entretien du domaine public, Simon Aebi, apprenti agent d'exploitation, orientation voirie, Jacques Henchoz, Municipal

ACTIVITÉS ET LOISIRS

Présentation d'une société locale

Les Tetanoces

La plus ancienne guggen de Suisse romande

La Guggenmusik des Tetanoces a été fondée en 1974 par une poignée de potes payernois. La bande de copains participait chaque année aux Brandons de Payerne et, à la vue des guggens suisses-allemandes, se sont dit qu'ils pouvaient faire pareils en romandie. Ils ont donc pris des casseroles, une grosse caisse et des percussions et le tour était joué. Sans costume et le visage grimé, les Tetanoces étaient nés.

50 ans plus tard, les casseroles sont retournées à la cuisine pour laisser la place aux différents instruments que nous connaissons toutes et tous. La société compte à ce jour 46 membres actives et actifs et pour en devenir, pas besoin d'être musicienne ou musicien. Tout le monde est le bienvenu tant qu'il a de la motivation à apprendre et que chacune et chacun y trouve du plaisir. L'entraide et la camaraderie sont les maîtres mots de cette grande famille.

La société se réunit chaque mercredi soir de septembre à mi-février ainsi que deux week-ends musicaux durant cette même période afin d'être prête pour sillonner les différents carnavals de Suisse et parfois même de France ou de Belgique.

En 2019, la société a souhaité créer une manifestation pour les habitantes et habitants de la Ville de Payerne et de la Broye. C'est là qu'est né le fameux Foodtruck & Art Festival qui est organisé tous les deux ans, en ville.

Guggenmusik les Tetanoces

Retrouvez les Tetanoces dans plusieurs carnavals en Suisse romande !

- 15-16 février 2025 à Ste-Croix
- 1-2 mars 2025 à Delémont
- 8-9-10 mars 2025 aux Brandons de Payerne
- 5-6 avril 2025 à Orbe

Brandons de Payerne 2024

Suivez les sur les réseaux sociaux :

Facebook : Guggenmusik Tetanoces Payerne

Instagram : guggenmusik_tetanoces

www. foodtruck-and-art-festival.ch

Les Tetanoces

ACTUALITÉS

L'Abbatiale se pare de lumière

Déambulations à la lanterne

Comme les années précédentes, l'Abbatiale se pare de lumière le temps des déambulations à la lanterne. Les vendredis 13 et 20 décembre 2024, ainsi que le 10 janvier 2025, de 18 h 30 à 19 h 30, l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne propose des visites guidées contées, sur les traces des moines clunisiens. Ces visites sont composées de rencontres avec les personnages de l'histoire de l'Abbatiale, de découverte des décors à la lueur vacillante de la flamme et de nombreuses surprises. C'est l'occasion de découvrir l'église comme vous ne l'avez jamais vue.

Tarifs:

- adultes : Fr. 20.—
- enfants, abonné·es et payernois·es : Fr. 12.—
- autres privilèges ou gratuités suspendus

Nombre limité de places, réservation obligatoire à info@abbatiale.ch ou au 026 662 67 04 durant les heures d'ouverture.

Visite lanterne

Saison culturelle 2025

Les prochains numéros du Trait d'Union aborderont en détail le programme culturel 2025 de l'Abbatiale. La saison s'ouvrira en mars sur la quatrième exposition « Coup d'œil sur les collections ». Cette année, elle aura pour thème les objets archéologiques. Le Vendredi Saint, sera jouée la deuxième d'une longue série de Passions de Johann Sebastian Bach et le 25 mai 2025 un concert Haydn-Mozart. Les fameux Concerts de la Lumière annonceront l'été les 15 et 29 juin 2025, suivis par le Jardin des moines et ses concerts découverte du 4 juillet au 10 août 2025. Dès le 5 septembre 2025, l'Abbatiale abritera une grande exposition consacrée à l'architecte-archéologue Louis Bosset. Chaque premier samedi du mois, à 18 h 15, vous pourrez entendre les orgues de la Paroissiale ou de l'Abbatiale lors de petits concerts.

L'Abbatiale

Brandons 2025, du 7 au 10 mars

130 ans de tradition et de confettis

Pins 2025

Le Comité Des Masqués (CDM) est en plein préparatifs pour la 130e édition du 7 au 10 mars 2025. Alors que la médaille 2025 est déjà en vente auprès de ses membres, de belles surprises se préparent pour amuser la population, en plus du programme festif habituel. Ce dernier compte toujours le génial loto des écoles, le matinal « Tcheu c'est l'heure », les deux extraordinaires cortèges, la superbe battle de guggen et des soirées endiablées à la Halle des fêtes, à la Reine Berthe éphémère et au Village. Tout ceci sur fond de Radio Brandons célébrant ses 45 ans. De plus, le Journal des Brandons recueille toute l'année vos petites anecdotes taquines pour faire rire la population, n'hésitez plus !

Cet événement festif et populaire nécessitera des ajustements importants en matière de circulation et de stationnement. Le CDM présente d'ores et déjà ses excuses pour les nuisances sonores et autres désagréments éventuels durant l'événement.

Informations pratiques

Restrictions de circulation et fermeture des rues

Pour garantir le bon déroulement des Brandons 2025, la circulation et le stationnement seront restreints dans plusieurs zones de Payerne du vendredi 7 mars à 19 h 00 au mercredi 12 mars à 07 h 00. Les usagères et usagers sont priés de respecter les panneaux de signalisation en place. Tout véhicule en infraction sera passible d'une amende et pourra être mis en fourrière, aux frais du propriétaire.

Cortège du samedi et contribution au fond « Carnamômes »

Le cortège du samedi 8 mars reste gratuit. Le soutien du public en glissant une pièce ou un billet dans la bourse sera très apprécié. Le bénéfice récolté sera versé au fond « Carnamômes », en soutien aux enfants du cercle scolaire. Votre générosité contribue à préserver la tradition des Brandons pour les générations futures, les enfants vous en remercient chaleureusement !

Taxe d'entrée au centre-ville le dimanche

Le dimanche 9 mars, l'accès au centre-ville de Payerne sera payant à partir de 09 h 59. Les tarifs sont les suivants :

- adultes (plus de 16 ans) : Fr. 13.—
- enfants (de 6 à 16 ans) : Fr. 5.—
- enfants de moins de 6 ans : gratuit

Pour toute information complémentaire, parcourez notre site internet **www.brandonspayerne.ch** ou veuillez contacter le secrétariat.

Le CDM vous remercie de votre compréhension et de votre coopération pour faire de cette grande fête populaire un succès mémorable.

Le CDM

ACTUALITÉS

Marché de Noël et nocturnes de Payerne 2024

Société de Développement Payerne

Grâce à l'appui de l'Autorité communale et pour la quatrième année consécutive, la Société de Développement de Payerne organise son traditionnel Marché de Noël qui aura lieu du 19 au 22 décembre prochain sur la Place du Marché.

Le concept élaboré pour l'occasion prévoit 20 chalets de Noël auxquels une dizaine de stands supplémentaires de la région viendront se greffer.

Comme l'année dernière, la Société Industrielle et Commerciale de Payerne s'associera à l'événement précité en organisant ses nocturnes les jeudi 19, vendredi 20 et lundi 23 décembre 2024.

Animations

Le Marché de Noël et les nocturnes seront agrémentés par de nombreuses animations prévues principalement sur la Place de Marché, sur la place Paray-le-Monial ainsi que dans la rue qui relie la Grand'Rue à la Place du Tribunal. Sont prévus entre autres, la prestation de divers corps de musique tels que fanfare et guggen, animation musicale par un DJ sous cantine, manège pour les enfants, ménagerie et balade à dos d'ânes.

Bien entendu et pour couronner le tout, le Père Noël nous rendra visite à plusieurs reprises avec une hotte garnie de friandises à l'attention des enfants.

Chalets et restauration

Plus d'une vingtaine d'artisanes et d'artisants vous proposeront des produits variés et artisanaux dans leur chalet.

Une cantine centrale, accessible à toutes et tous vous permettra de venir vous réchauffer, vous restaurer et déguster des boissons hivernales.

Horaires

Le Marché de Noël vous accueillera :

- jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024 de 17 h 00 à 21 h 00 ;
- samedi 21 décembre 2024 de 10 h 00 à 21 h 00 ;
- dimanche 22 décembre 2024 de 10 h 00 à 17 h 00.

Les commerces payernois resteront ouverts :

- jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024 jusqu'à 21 h 00 ;
- lundi 23 décembre 2024 jusqu'à 21 h 00.

Les Autorités locales, la Société de Développement et les commerçants payernois affiliés à la SIC se réjouissent de vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'occasion de ces prochains événements.

La Société de Développement

Vos trajets en bus urbain sont offerts par la Commune

les jeudis, vendredis, samedis du mois de décembre et durant les nocturnes*. Les horaires du bus sont prolongés en soirée jusqu'à 22 h 00.

**5-6-7-12-13-14-19-20-21-23 décembre 2024*

HORAIRES DE BUS
www.payerne.ch

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dates	Désignation manifestation	Lieu	Société organisatrice
19 au 22 décembre 2024	Marché de Noël	Place du Marché	Société de Développement
19 – 20 – 23 décembre 2024	Nocturnes	Centre-Ville	Société industrielle et commerciale
31 décembre 2024	Réveillon de Nouvel An	Halle des Fêtes	Corps de Musique l'Avenir
24 et 25 janvier 2025	Soirées annuelles	Halle des Fêtes	Corps de Musique l'Avenir Payerne
23 février 2025	10 KM de Payerne	Payerne	Centre Athlétique Broyard
7 mars 2025	Payerne Morning Run	Stade municipal	Commune de Payerne
7 au 10 mars 2025	Brandons	Payerne	CDM
15 mars 2025	Finale régionale de l'UBS Kids Cup Team	Gymnase Intercantonal de la Broye	Centre Athlétique Broyard
19, 21, 22 et 23 mars 2025	Soirée annuelle du Choeur mixte et du Choeur d'enfants (19 mars, répétition générale ouverte au public)	Gymnase intercantonal de la Broye	Chanson des Hameaux, Vers-chez-Perrin

Plus d'informations sur www.payerne.ch/manifestations

USL
UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES
Payerne
usl@payerne.ch

Soutenez nos sociétés locales payernoises

A vos agendas pour les lotos de Payerne!
Saison 2024 - 2025
Halle de Fêtes

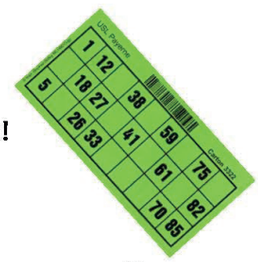

Dates	Sociétés organisatrices	Heures
29.09.2024	Club des Ainés	14H00 et 19H30
13.10.2024	FC Centre Broye	14H00
01.10.2024	Corps de musique l'Avenir	14H00
22.12.2024	Fédération Suisse de Gym, FSG	14H00
26.12.2024	Union des Tireurs Payernois	14H00 et 19H30
05.01.2025	La Caecilia / La Coccinelle	14H00
12.01.2025	Les Gais Pinsons	14H00
19.01.2025	La Campagnarde / Chanson des Hameaux	14H00
26.01.2025	L'Union Instrumentale Payerne	14H00
02.02.2025	Badminton Club Payerne	14H00
09.02.2025	Club de Voltige	14H00
16.02.2025	Echec au Cancer / Samaritains	14H00
02.03.2025	Chanson des Hameaux / La Campagnarde	14H00
06.03.2025	CDM & Ecoles (Brandons)	20H05
13.04.2025	Ecole de Musique Union Instrumentale	14H00
15.05.2025	Giron de Music in the City, sous cantine, org. Corps de Music l'Avenir	20H00

Abbatiale de Payerne

Chaque premier samedi du mois, 18 h 15 : concert d'orgue dans l'Abbatiale ou dans la Paroissiale

- 13 décembre 2024, 18 h 30 - 19 h 30 : déambulation à la lanterne, dans l'Abbatiale
- 20 décembre 2024, 18 h 30 - 19 h 30 : déambulation à la lanterne, dans l'Abbatiale
- 10 janvier 2025, 18 h 30 - 19 h 30 : déambulation à la lanterne, dans l'Abbatiale
- 21 mars au 22 juin 2025, du mardi au dimanche de 10 h 00 à 17 h 30 : exposition « Coup d'œil sur les collections : objets mis au jour, objets mis à jour », dans les salles d'exposition du site de l'Abbatiale
- 18 avril 2025, 15 h 00 : concert du Vendredi Saint : Passion de Johann Sebastian Bach, dans l'Abbatiale

ABBATIALE
DE PAYERNE
MONUMENT NATIONAL. POUR TOUS